

**Novembre 2021**  
**Année 2021 n° 3**



## BULLETIN D'INFORMATION

# Agir pour le Plateau des Étangs

### *Le mot de Cathy*

Ce bulletin est un condensé récapitulatif des actions de notre association au cours de ce dernier semestre. Philippe et Marie Jo rendent à quatre mains les informations dont nous disposons pour maintenir notre action. En mars 2014, lorsque j'ai distribué un petit mot à la volée dans les boîtes aux lettres qui bordaient le lieu du projet de saint Pardoux la Croisille, je n'imaginais pas le chemin à parcourir pour que cette lutte soit menée à bien. J'en profite d'ailleurs ici pour remercier tous ceux qui m'ont soutenu tout de suite et aider à créer ce qui est aujourd'hui notre association.

Ces 7 années écoulées ont vu la naissance de nombreuses associations avec des lignes de lutte communes à la nôtre, la défense de notre Corrèze, dans sa biodiversité, son environnement, et notre bien-vivre en Corrèze. Aujourd'hui, la défense de notre territoire ne se limite pas au combat contre l'implantation de ces aérogénérateurs dont l'inutilité énergétique (entre autres) n'est plus à prouver. Nous fédérons autour de la défense de l'identité de nos villages, de nos campagnes, de cette ruralité qu'on nous envie.

Cette ruralité, c'est notre art de vivre et d'habiter notre Corrèze.

Tout naturellement, notre association s'intéresse aux chemins de randonnées, à la nature, à la biodiversité, aux coupes de bois, à nos étangs et moulins, à tout ce qui fait nos vies ici. C'est vers cela que chemine la diversification de nos centres d'intérêts. N'hésitez pas à nous faire remonter vos idées, besoins, suggestions.

Que se passe t-il près de chez vous ?

Bonne lecture et en attendant, joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

### Dans ce numéro :

#### *pages*

## Actualités

Actualités	1
Vie de l'association et Assemblée générale	2
Etat des projets	3
Etat des projets et carte des projets	4
Faits marquants et revue de presse	5
<b>Moratoire éolien en Corrèze</b>	6
Adhésions et dons	6



Au cours de ce semestre, le débat sur les énergies est monté en puissance comme lors des élections départementales et régionales. APE y a participé en saisissant les partis afin qu'ils se prononcent sur la nécessité d'un **moratoire éolien en Corrèze (p 6)**.

Mais APE n'a pas été seule dans cette démarche. Partout en France - à commencer par la FED - des associations, des élus, des collectivités ont ouvert le débat, ce qui prouve bien que la sensibilité augmente rapidement sur ce sujet et que le mépris de la filière éolienne pour les combats prétendument d'arrière-garde ou pour la seule protection de leur village, menés par les habitants des

communes concernées par les projets, ne fait plus recette.

Les chiffres d'acceptabilité des éoliennes par les citoyens sont fallacieux au travers de son-

vous que les centrales nucléaires sont plus dangereuses que les éoliennes ? Ainsi, logiquement, 82% pense qu'un accident nucléaire est plus grave qu'un accident éolien !! donc ils préfèrent les éoliennes !!

Mais cela n'indique pas, loin s'en faut, que les répondants sont favorables à l'implantation d'éoliennes, et surtout pas chez eux !!!



dages\* dont il convient d'aller voir les questions et les réponses. Nous n'en citerons qu'une, dont le résultat a été repris par les médias : *pensez-*

Réjouissons-nous, malgré tout, que le débat soit désormais sur la place publique, en cette veille d'élections importantes en France : que ce soit la présidentielle mais bien plus encore les législatives.

Nous ne manquerons pas de saisir les candidats corréziens sur leur position.

En juin, avec un petit rappel en octobre, la ministre de l'environnement **Barbara Pompili** a « sommé » les préfets d'ouvrir et de conclure d'ici la fin 2021, dans les départements et régions, une **concertation pour déterminer les zones favorables à l'implantation d'éoliennes**.

Doivent participer ou être associés à la création de ce nouveau schéma, les élus locaux, les acteurs de la filière (et notamment les transporteurs d'énergie), et les représentants d'associations. Ne voyant rien venir en Corrèze, nous avons interpellé la préfecture qui nous a annoncé l'imminence des premières réunions.

Toutes les EnR doivent être examinées, de manière, entre autres, à vérifier quelles sont les productions du département en la matière. Nous sommes tranquilles sur ce point car la Corrèze avec ses barrages est déjà au-delà de la contribution nationale attendue. Sur l'éolien, le groupe de travail sera co-présidé par la préfecture et le département.

**Nous avons bien entendu fait acte de candidature, qui semble acceptée (à confirmer..).** A nous de voir comment nous nous associerons avec nos amis des autres associations et pourquoi pas comment nous vous demanderons votre participation en soutien de notre action.

A suivre donc....

\*En savoir plus : <http://www.odoxa.fr/sondage/leolien-a-moins-le-vent-en-poupe/>

## Vie de l'association

Au cours du semestre, outre l'action en direction des candidats aux élections qui a fait l'objet d'un **flash d'info\*** spécifique en Juin 2021, nous avons continué à récolter le maximum d'informations auprès des habitants, nous avons pour-

suivi les démarches liées aux contentieux, rencontré le président du PNR, offert notre aide aux opposants dans de nouvelles communes, rencontré les autres associations de Corrèze en vue de relancer le collectif des associations etc...

**Et, nous avons aussi tenu notre assemblée générale le 30 octobre. 2021.**

\*A lire sur : <https://www.eolien-en-correze.fr/bulletins-d-information>

## Assemblée générale et réunion d'information du 30 octobre 2021

Environ 80 membres présents ou représentés étaient réunis pour cette assemblée générale à la salle des fêtes de Clergoux.



La présidente, Cathy Donnedevie, après avoir salué la détermination des membres présents, l'activité des membres du Bureau de l'association, évoque la persévérance nécessaire pour préserver notre département de l'invasion éolienne industrielle dans un combat toujours renouvelé.

### Rapport moral

Les actions menées en 2020-2021 sont présentées après un point sur la situation de l'énergie éolienne en France et en Europe, en insistant sur le contre-exemple allemand, devenu le premier producteur de CO2 d'Europe avec 36 000 aérogénérateurs !

En France, les objectifs de la PPE\* qui prévoient de doubler le nombre d'éoliennes actuelles (8000) en 2028 et la

force du lobby éolien dans notre pays, sont source d'inquiétude même si le débat national actuel qui s'engage sur le thème de la politique énergétique apporte des éléments de réflexion jusqu'alors inaudibles.

En Corrèze, l'activité des développeurs éoliens ne s'est pas ralentie, les élus restant très fréquemment sollicités pour

**« 70 km de distance entre radars militaires et éoliennes »**

accepter des « études de faisabilité » de futures installations sur leurs territoires.

Un espoir est néanmoins apparu avec la **circulaire du ministère des armées du 18 juin 2021 qui repousse de 30 à 70 km la distance entre radars militaires et éoliennes**. La position du radar du mont Audouze interdirait alors presque tous les projets en Corrèze ! (à suivre).

L'année a été marquée par les débats sur la **loi 3 D**, avec la question du droit de veto des maires, et par la **circulaire de la ministre B. Pompili \*\*** qui appelle à intensifier le déploiement des parcs éoliens en s'appuyant sur les préfets et en créant des « **pôles éoliens départementaux** ».

Enfin, les arrêtés de refus d'exploitation prononcés par la préfète de Corrèze dans les Monédières et en Xaintrie témoignent d'un réel intérêt pour l'environnement,

ce dont nous nous félicitons.

### Rapport financier

L'exercice a été marqué par une concentration des **honoraires d'avocat liés aux contentieux en cours** alors que les actions de communication ont été moins intenses au plan financier. Compte tenu d'un niveau de dons resté soutenu, l'exercice 2020-2021 présente un résultat très faiblement négatif. Mais, le niveau de la trésorerie disponible reste pratiquement stable.

Pour clore le rapport financier, le trésorier, Alain Chastre, rappelle que, bien que l'association ait accumulé des réserves (fonds associatifs), les honoraires d'avocats ou de conseils (durcissement réglementaire) ainsi que les opérations de communication d'ampleur à venir ne seront couverts que **grâce aux dons en numéraire**.

Ce fut l'occasion de rappeler que les dons et les adhésions sont réalisables sur le site de l'association, avec envoi par retour immédiat d'un récépissé ou d'une carte d'adhésion.

### Election des administrateurs

Après appel à candidatures, l'assemblée générale a procédé au vote et a renouvelé sa confiance, à l'unanimité, en le conseil

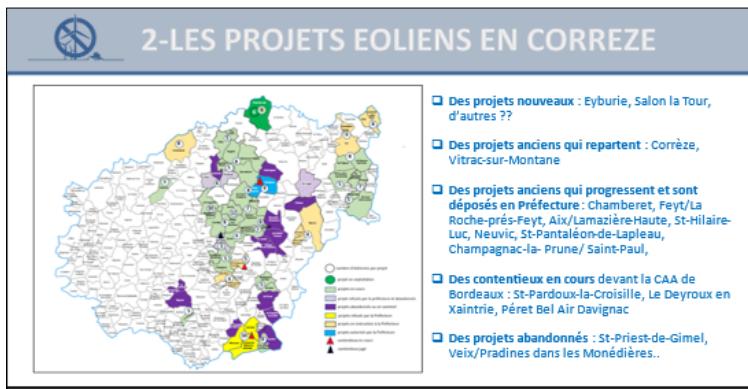
d'administration actuel. Sont ainsi élus, par ordre alphabétique :

*Monsieur Pierre BONALD, Monsieur Roland BRETTE, Monsieur Fernand CHAMBON, Monsieur Didier CHASTANG, Monsieur Alain CHASTRE, Madame Cathy DON-*

*NEDEVIE, Monsieur Philippe LA-PORTE, Monsieur Alain MAZET, Madame Edith ORLLAGUET, Madame Marie-José PAILLEAU, Monsieur Jean-Pierre PEUCH, Madame Colette RIOUX, Monsieur Guy ROBERT*

\*PPE : Programmation Pluri-annuelle de l'Energie, votée en avril 2020.

\*\* Voir sur : <https://www.eolien-en-correze.fr/essai-fil-actualite>, en date du 7 octobre 2021



<https://www.eolien-en-correze.fr/carte-etat-des-projets>

## Etat des projets éoliens

### Saint-Pardoux-la-Croisille

Dans le contentieux de Saint Pardoux la Croisille (arrêtés de défrichement et permis de construire), le combat continue devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux, le promoteur Raz Energie 8 (racheté par Engie) ayant fait appel de la décision du TA de Limoges du 17 septembre 2020 qui nous est favorable.

**En juillet, via notre avocate, nous avons adressé un mémoire en défense à la CAA.**

Nous sommes en attente d'une date de jugement ou de la transmission d'un nouveau mémoire par le promoteur.

Rien n'est encore joué, affaire à suivre !

### Vitrac-sur-Montane

La mairie de Vitrac-sur-Montane s'était opposée au projet partagé avec Corrèze en CM du 28 mars 2017 par 8 voix contre 2 abstentions.

A la suite du changement d'équipe municipale, les élus étudient une proposition du promoteur WPD pour un projet de 4 éoliennes autour de Terriou et de la Grange de la Pologne (CM du 25 juin 2020).

### Saint-Fréjoux, Saint-Etienne-aux-Clos, Aix

Combattu par nos amis de l' Association pour la Sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavon (ASDC\*), ce projet de 5 éoliennes,

A l'issue de l'assemblée générale, un temps d'échanges était consacré aux **projets éoliens en Corrèze**.

Nous avons ainsi pu échanger avec les personnes présentes sur les projets en cours, en s'appuyant sur la **carte de l'état des projets consultable sur le site**. Chacun a pu exprimer ses questionnements, faire partager ses informations en tant que riverain d'un projet ou ses inquiétudes devant l'opacité des procédures administratives.

Les membres du Bureau et la Présidente ont, à hauteur des informations parvenues à l'association, apporté des réponses aux questions posées.

### Aix et Lamazière-Haute

Ce projet de 6 éoliennes, développé par le promoteur Eléments, se poursuit sur le territoire des 2 communes, projet déposé en préfecture. Lors d'une permanence du promoteur en mairie d'Aix en septembre 2021, nos amis de ASDC ont pu distribuer à l'entrée le livret « *ce que l'on ne dit pas toujours aux élus* » pour apporter une information contradictoire.

### Saint-Hilaire-Luc, Neuvic, Saint-Pantaléon-de-Lapleau

Des membres du bureau d'APE ont pu se rendre en mairie de Saint Hilaire Luc le 29 septembre pour une permanence du promoteur Total Energie qui devait informer sur un projet de 4 éoliennes de 200 m de haut sur les 3 communes de Saint Hilaire Luc, Neuvic, Saint Pantaléon de Lapleau.

Cette permanence, présentée à tort par le promoteur comme une réunion d'information, avait été annoncée par distribution d'un flyer A4 effectuée par Total Quadran dans les boîtes aux lettres. Très peu de personnes se sont présentées, aucun document n'étant disponible sur table.

La municipalité de Neuvic a délibéré contre ce projet et une opposition s'organise à Saint Hilaire Luc.



La municipalité de Corrèze avait donné tous pouvoirs en mai 2017 à Quadran pour réaliser toutes les démarches nécessaires. Depuis, la population n'a toujours pas été informée de ce projet qui, à ce jour, n'est pas déposé en préfecture.

## Feyt et La Roche-prés-Feyt

Ce projet de 8 éoliennes est développé par Velocita (filiale d'Envision Energy, groupe asiatique). Malgré l'avis réservé de la MRAE : « *En l'état, la prise en compte de l'environnement par le projet n'est pas suffisante au regard des enjeux mis en évidence sur ce secteur* », ce projet pourrait faire l'objet d'une enquête publique dès décembre ou janvier 2022. Invités par le promoteur, les élus des deux communes ont visité, une usine éolienne en Côte d'or en octobre 2019... Nos amis d'***Agir pour le Pays d'Eygurande*** luttent contre ce projet depuis son début en 2015.

**Les contributions de chacun sont indispensables lors de l'enquête publique pour montrer que les populations rejettent majoritairement ce type d'installations non respectueuses de la nature, des gens, des institutions.**

**N'oubliez pas de participer en contribuant à l'enquête publique pour affirmer votre opposition !**

## Eyburie (nouveau)

Des habitants d'Eyburie ont contacté

APE après avoir appris l'existence de démarchages de propriétaires fonciers sur la commune par un promoteur éolien.

La population n'est pas informée.

Avec l'aide d'APE, un groupe d'opposants locaux a distribué une lettre



d'information aux habitants et certains ont pu assister au Conseil Municipal de septembre et réclamer au maire une consultation de la population. Ce ne sont pas un mais deux promoteurs qui ont présenté deux projets différents au conseil municipal !

La mairie n'a, à ce jour, pas pris de délibération. Des baux auraient déjà été signés par certains propriétaires, d'autres ayant refusé.

## Salon-la-Tour (nouveau)

Le conseil municipal de Salon la Tour a voté en juillet 2021 pour ne pas donner suite à un projet éolien de RWE (groupe allemand) sur le territoire de la commune.

## Lamazière-Basse (nouveau)

C'est une première en Corrèze qui devrait inspirer d'autres communes !

La municipalité, souvent sollicitée par des promoteurs éoliens, a souhaité connaître l'avis de sa population par un « sondage » en amont, consistant à renvoyer en mairie, dûment rempli, un coupon (nominatif) détachable du bulletin municipal : souhaitez vous « *poursuivre les études en vue de l'implantation d'éoliennes sur la commune ?* » ou « *renoncer à toute étude en vue d'une implantation d'éoliennes sur la commune ?* ». Si la réponse (attendue pour le 30 novembre) est favorable aux études, un **référendum local** serait alors organisé.

## Péret-Bel-Air et Davignac

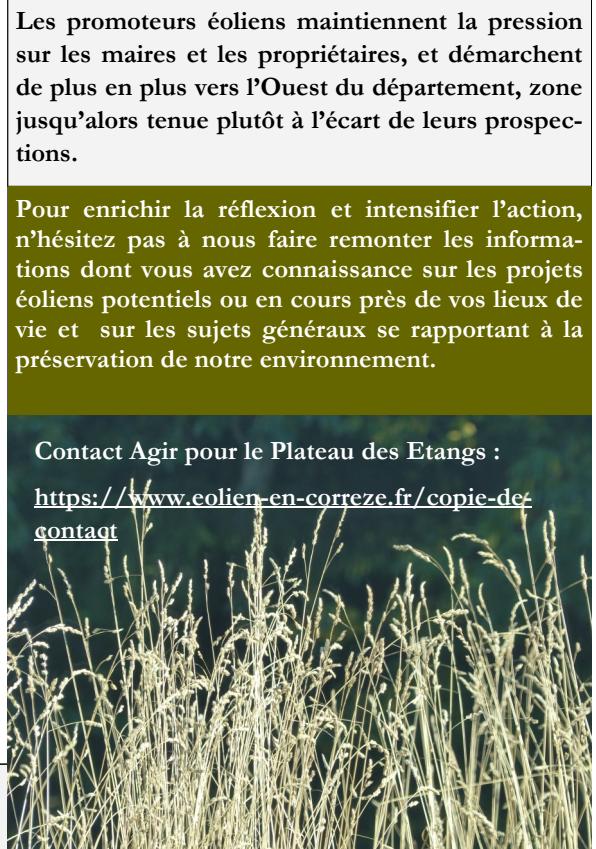
Ce projet qui prévoit l'installation de 4 éoliennes de 178 m au sommet du Puy Péret, site emblématique du cirque de Péret Bel Air, est toujours en attente de jugement devant la CAA de Bordeaux. Nos amis de **Vents de Corrèze** luttent depuis le début, sachant qu'un projet comparable, à quelques centaines de mètres plus au Nord-Est (Puy de la Blanche) a été rejeté par la même CAA de Bordeaux en 2009...

**Les promoteurs éoliens maintiennent la pression sur les maires et les propriétaires, et démarchent de plus en plus vers l'Ouest du département, zone jusqu'alors tenue plutôt à l'écart de leurs prospections.**

Pour enrichir la réflexion et intensifier l'action, n'hésitez pas à nous faire remonter les informations dont vous avez connaissance sur les projets éoliens potentiels ou en cours près de vos lieux de vie et sur les sujets généraux se rapportant à la préservation de notre environnement.

Contact Agir pour le Plateau des Etangs :

<https://www.eolian-en-correze.fr/copie-de-contact>



# Faits marquants et revue de Presse

## La cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation sont nocives pour la santé : une première en France !

Ce couple de Belges riverains d'un parc éolien dans le village de Fontrieu (Tarn) a obtenu gain de cause dans le cadre d'une plainte déposée contre les sociétés exploitantes.

Les plaignants, M. et M<sup>me</sup> Fockaert, qui n'avaient pas contesté l'implantation des éoliennes, affirment avoir ensuite commencé à souffrir de maux de tête et de vertiges, leur état de santé s'étant aggravé après la coupe, en 2013, d'un bois qui faisait écran entre leur maison et le parc.

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un **trouble du voisinage** mais ont aussi un **impact nocif sur la santé**. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse. La souffrance dénon-

cée et la dévaluation de la maison des Fockaert sont reconnus en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance.

Les sociétés exploitantes sont condamnées à verser 110 000 euros aux titres de dommages et intérêts et remboursements de frais.

**"C'est inédit en France sur le plan sanitaire"**

"C'est inédit en France sur le plan sanitaire" précise Alice Terrasse l'avocate des plaignants.

Toute la presse s'en fait l'écho car cette décision qui reconnaît les effets du syn-

**...cette décision pourrait faire jurisprudence...**

drome éolien en justice pourrait faire jurisprudence et, selon la FED, déclencher une « *multitude de procès et de demandes d'indemnisations* » en France où, « *sous la pression des industriels de l'éolien, la distance de protection est toujours de 500 mètres* ».

La FED en profite pour demander aux gouvernements de prendre des mesures « *pour protéger les riverains, notamment en définissant des zones de sécurité suffisantes autour des habitations* » et « *recommandent une distance de dix fois la hauteur en bout de pales, soit 1 500 mètres pour une éolienne de 150 mètres de haut* ».

## RTE a publié six scénarios sur les «Futurs énergétiques 2050»\*

Les six scénarios sur les «Futurs énergétiques 2050» viennent d'être publiés par

**...Atteindre la Neutralité carbone d'ici 30 ans...**

RTE le lundi 25 octobre 2021, visant à atteindre la neutralité carbone d'ici

trente ans.

Un rapport de 600 pages qui décline 6 hypothèses allant du tout renouvelable au mix énergétique 50 % renouvelable-nucléaire. Un rapport qui ne laisse pas indifférent... notamment les politiques qui en font chacun une lecture différente, s'appuyant sur l'un ou l'autre des

scénarii décrits minutieusement à l'issue d'un gigantesque travail de 2 ans, 40 réunions de concertation avec 120 organisations, 4 000 réponses à une consultation publique, aboutissant à 6 scénarios de production et 3 scénarios de consommation à l'étude avec variantes.

\* En savoir plus : <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques> et conférence de presse en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Upz2x0lV4ns&t=4485s>

## Mise en service de la centrale à gaz de Landivisiau dans le Finistère en janvier 2022

Trois associations de défense de l'environnement qui luttaient contre ce projet de **centrale à gaz** depuis plus de 10 ans ont été déboutées par le Conseil d'Etat. Le 15 novembre 2021, ce dernier a confirmé les arrêtés nécessaires à sa création et à son exploitation. Le Conseil d'Etat n'a pas donné son approbation mais n'a pas trouvé d'erreur de droit.

**..1 million de tonnes de CO2 par an..**

Construite par Siemens pour le compte du futur propriétaire **Total Energie**, cette centrale à cycles combinés produira 450 MW (**et 1 million de tonnes de CO2 par an**)... et en retour, le groupe recevra annuellement d'EDF la somme

de 40 millions d'euros pour faire fonctionner le site pendant vingt-cinq ans.

Selon Les Echos du 11 août 2021, « *les énergies renouvelables étant par nature intermittentes, la Bretagne, qui est souvent qualifiée de presqu'île électrique tant elle est éloignée de la majorité des centrales nucléaires françaises, a bien besoin de garantir une production d'électricité rapidement mobilisable en cas de pic de la consommation* ».

Or, comme le rappelle **Force 5**, l'une des associations requérantes, « *le gaz provient de Russie ou d'Algérie, ce n'est pas de l'indépendance. On veut une centrale au moment où le gaz flambe. Où est la cohérence alors qu'on interdit le gaz dans les maisons neuves et le recours aux énergies fossiles ? Il y a d'autres solutions* »

Difficile de croire aux propos de la ministre **B. Pompili**, pour laquelle cette centrale serait la « *dernière centrale au gaz construite en France* » alors que c'est bien l'in-



mittence des énergies renouvelables qui contraint à la construction de ce type de centrales (dites de backup), seules capables de suppléer les EnR quand le vent est faible et/ou le soleil absent !

# Moratoire éolien voté par le Conseil départemental !

Tout récemment, le **26 novembre 2021**, en séance plénière et à l'unanimité, le Conseil départemental a voté pour demander à la Préfète un moratoire éolien en Corrèze.

C'est une excellente nouvelle pour tous les défenseurs de notre environnement, de notre cadre de vie, de la biodiversité, de nos paysages, menacés par la multiplication



## Lettre ouverte aux candidats

### Vers un moratoire éolien en Corrèze

Madame, Monsieur,

Vous avez déclaré votre candidature comme conseiller départemental aux élections des 20 et 27 juin 2021.

Depuis 2014, Agir pour le Plateau des Étangs, association loi 1901, œuvre pour la protection de l'environnement, l'entomologie, le cadre de vie, la biodiversité, le respect et le bien-être des habitants de notre département, notamment contre la multiplication croissante des projets de parcs éoliens industriels.

On peut constater que nous sommes épuisés, pas moins de 29 projets et 193 aérogénérateurs susceptibles d'être installés au sein de nos communes rurales.

En tant que futur élus, vous aurez à connaître de ces projets, pour vous prononcer sur leur bien-fondé et acceptabilité.

On peut constater que les autorités administratives et les départements, refusent de voir leur environnement irrémédiablement gâché par ces aérogénérateurs de plus de 180 m de hauteur, bruyants, lumineux, et mortels pour l'avifaune et pour l'environnement humain.

Le débat sur l'énergie d'aujourd'hui et celle de demain monte en puissance. C'est un débat essentiel, qui met en jeu notre quotidien, celui de nos enfants, celui de la planète.

Il est réduit dans le contexte actuel, à une dialectique simple : Energie Renouvelable(s) contre nucléaire, déclinante contre progrès, protection des oiseaux contre confort de vie.

Sur ces bases, les promoteurs usent et abusent de la crédibilité des maires, font monter des revenus aux propriétaires de parcs éoliens, mais aussi ceux qui sans les ENR nous courroient vers toutes sortes de catastrophes.

Mais la réalité est toute autre.

Si tous ces aérogénérateurs étaient construits, ce seraient 18 000 tonnes de matériau, comme en effet, dans le sol et non dans les 400 tonnes de terres rares, 300 000 tonnes de ferrailles et de béton dans le sol pour les fondations etc... Singulière vision d'écologie !

Nous vivons dans un département dans lequel l'habitat est dispersé, si tous les projets aboutissaient ce sont des îlots d'habitats, avec une habitation à 100 mètres d'une autre rapprochée d'une éolienne. (pour rappel : la distance légale minimale entre une éolienne et une habitation est de seulement 500 m ?)

Nous avons la chance de vivre dans un paysage préservé, à la biodiversité riche et encore sauvegardée, entourés d'un patrimoine naturel unique.

moins qu'attrire chaque année de plus en plus de visiteurs, qui font choisir notre département à des jeunes ou moins jeunes qui veulent retrouver le lien avec la nature. Nous devons ensemble préserver ce qui est une réelle chance et renfermer les risques : fuite des habitants et des touristes, perte de capitaux et de revenus, dégradation des surfaces agricoles.

En Corrèze, nous disposons d'une production énergétique basse carbone grâce à nos barrages et produisons plus d'énergie que notre consommation. Nos forêts sont autant de pièges à carbone, nos exploitations agricoles sont pour la plupart familiales, respectueuses et garantissent les équilibres écologiques de notre département.

Pourquoi autant de projets éoliens industriels sur notre territoire ? Sur un département comme le Jeu et non le vent est une énergie mortice ? Parce, ailleurs, le prix d'énergie est plus bas et ainsi produite, comme largement majoré grâce à des fonds publics, combiné ainsi le peu de rendement.

Ce n'est donc pas l'intérêt général qui est en jeu mais bien l'intérêt tout court des promoteurs liés à des groupes financiers, à la grande majorité étrangers et qui profitent de cet effet d'abattement.

Les électeurs de Corrèze sont, parmi les moins abstentionnistes de France. S'ils sont respectueux des institutions, ils savent que pour la défendre il faut la défendre (comme la résistance) et veulent aussi savoir à quoi les engagent leurs élus.

Ils ont su et savent interroger leurs maires sur leurs engagements avec les promoteurs et ont largement « sorti » les équipes municipales ayant voté favorablement à l'installation de ces éoliennes. C'est une victoire pour la démocratie. Il va de notre démocratie, que plus aucun candidat, quelle que soit l'assemblée, locale, régionale ou nationale, ne puisse être désigné sans que les électeurs connaissent sa position sur les éoliennes.

Nous devons faire le relais de cette légitimité, car quelle que soit l'issue des débats nationaux sur la production d'énergie, les aérogénérateurs installés saccageront pour plusieurs générations notre paysage, notre environnement et sans doute notre santé.

Pour répondre à l'ordre de la réflexion demandé qu'il est encore temps et que notre belle Corrèze est encore préservée, le plus raisonnable serait de promouvoir un moratoire sur l'éolien qui permettrait de réunir tous les acteurs du département autour d'un même consensus sur ce sujet : élus, associations, PNR, CEN, agriculteurs, forestiers,

maîtres du tourisme etc...

De notre côté, nous rendrons public par voie de presse cette demande de moratoire que nous vous adressons mais qu'à tous les candidats aux élections départementales mais aussi régionales.

Nous nous engageons, comme des citoyens, de la galaxie financière, de l'enseignement des tribunaux, du mépris pour les populations concernées, vous exprimerez votre opinion et votrez soutien à ce projet fédérateur de moratoire sur l'éolien en Corrèze.

Quelques mots dans une profession de foi, peuvent parfois suffire à convaincre les électeurs.

Croyez, Madame, Monsieur, à l'expression de toute notre considération.

**La présidente d'Agir pour le Plateau des Étangs,  
Cathy Donneddeu**

Agir pour le Plateau des Etangs

6, Coudert Bas - 19320 Clergoux

<https://www.eolien-en-correze.fr/>

agirpourleplateaudesetangs@orange.fr

inquiétante des projets éoliens et leurs gigantesques machines de 200 m.

Nous avions sollicité tous les candidats aux élections départementales lors des élections de juin 2021 par une « *lettre ouverte* » publiée par voie de presse (voir ci dessous) leur demandant de soutenir un tel moratoire et nous ne pouvons donc que nous féliciter de cette décision que nous espérions.

Récemment, en application de la circulaire de la ministre B.Pompili, un « **pôle départemental des énergies renouvelables** » a vu le jour en Corrèze, sous l'égide de la Préfète, dans lequel le Conseil départemental est partie prenante.

Au sein de ce pôle, une instance de réflexion sur l'énergie éolienne fera l'objet d'un groupe dédié qui doit être ouvert à une **large concertation** pour élaborer une stratégie collective.

Le **moratoire éolien** sera maintenu jusqu'à la fin des travaux de ce groupe.

Ce n'est qu'un premier pas mais un pas dans le bon sens !

... A Suivre

## La Vie Corrézienne du 11 juin 2021

**Plus nous serons nombreux à défendre et faire connaître nos arguments pour la défense d'un environnement menacé par la multiplication injustifiée de parcs éoliens industriels, plus nous serons écoutés et peut être entendus.**

**Vous pouvez manifester votre soutien à nos actions en adhérant à l'association ou en effectuant un don. Pour cela, c'est très simple :**

- **Vous pouvez régler votre cotisation annuelle de 10 euros ou faire un don directement en ligne sur :**

<https://www.eolien-en-correze.fr/adhesion.>

- **Vous pouvez aussi imprimer un bon d'adhésion ou de don et nous l'adresser par voie postale avec votre règlement par chèque à :Agir pour le Plateau des Etangs – 6, Coudert Bas - 19320 Clergoux -**



**Agir pour le Plateau des Étangs**  
6, Coudert Bas – 19320 Clergoux

**Association loi de 1901 d'intérêt général.**

[agirpourleplateaudesetangs@orange.fr](mailto:agirpourleplateaudesetangs@orange.fr) - 06 84 62 72 51

**Site internet : <https://www.eolien-en-fr>**